

Accompagnement des Apprenants en Situation de Handicap à l'IGR

L'Institut Gernez Rieux (IGR) regroupe les écoles, instituts et centre de formation du CHU de Lille :



Parmi les actions de formations proposées :

Cinq sont en lien avec l'Université de Lille :

- Infirmier Diplômé d'Etat
- Sages-Femmes
- Cadre de Santé
- Infirmier Anesthésistes
- Préparateur en Pharmacie Hospitalière



Toutes sont certifiées QUALIOPI par AFNOR
Certification depuis le



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Pourquoi accompagner les personnes en situation de handicap ?

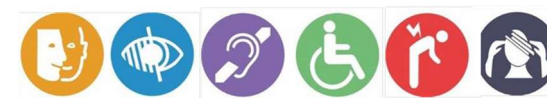
Pour garantir l'égalité des chances pour tous les étudiants, quel que soit leur parcours, ou leurs besoins particuliers.

C'est quoi être en situation de handicap ?

La situation de handicap est le résultat d'une interaction entre les incapacités d'une personne, ses activités et son environnement.

Ces incapacités peuvent-elles être liées à un **handicap** ou à une **pathologie**.

Pour un apprenant, cette situation pourrait le mener à l'échec de sa formation



Comment compenser une situation de handicap ?

Par la mise en place d'aménagements nécessaires à la réussite de votre formation. Certains aménagements peuvent-être élaborés avec l'équipe pédagogique et le référent handicap, d'autres, tel que les aménagements d'examens, nécessitent les préconisations d'un médecin agréé par la MDPH (Maison Départemental du Handicap).

Si je suis en situation de handicap je peux donc suivre la formation que je souhaite ?

Oui, si le certificat du médecin agréé ou que la médecine du travail ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de votre future profession et que votre situation ne soit pas en contradiction avec les obligations du référentiel de votre formation.

Comment pouvoir bénéficier d'aménagements ?

Pour en bénéficier, il faut :

Faire connaître votre situation et surtout le faire le plus tôt possible :

⚠️ CONTACTER le Référent Handicap et/ou INFORMER votre Référent pédagogique

Fournir les justificatifs nécessaires. Le processus d'obtention des documents nécessaires à la validation des aménagements est long :

⚠️ ANTICIPER les démarches
Les demandes d'aménagements de stage doivent être stipulées au plus tard dans les quinze jours suivant la rentrée dans l'établissement.
Les demandes d'aménagements d'examens doivent être faites au plus tard quinze jours avant l'examen.

Quels que soient les aménagements, ils sont soumis à validation de la direction des écoles, instituts et centres de formation. Ils peuvent vous être refusés en tout ou partie.

⚠️ S'ASSURER DE LA FAISABILITE

Comment m'assurer que je pourrais bénéficier de tous les aménagements nécessaires et qu'ils soient mis en œuvre en temps et en heure ?

En **anticipant** les démarches, au plus tôt, avant même l'entrée à l'IGR !



VOS INTERLOCUTEURS REFERENTS :

Référent Handicap :

M COUVILLERS Sébastien
handicap@chu-lille.fr
Secrétariat : 03.20.44.52.03

Référent Pédagogique :

Secrétariat Ecole, Institut ou Centre de formation :



INSTITUT GERNEZ RIEUX
2. rue du Docteur Schweitzer - 59000 Lille - Tél : 03.20.44.57.55
www.igr-lille.fr